

STRUCTURES À MONTÉE ET STRUCTURES À CONTRÔLE

Laure GARDELLE

ENS-LSH Lyon

Introduction

Le but du présent article est avant tout de proposer une synthèse du fonctionnement des structures à montée et à contrôle, et des tests traditionnels qui permettent de les distinguer. Par ailleurs, la question de la distinction entre montée et contrôle étant aujourd'hui source de débats théoriques, notamment en grammaire générative, il s'agira de voir quelques-unes des problématiques posées par cette distinction, et comment certains linguistes cherchent à dépasser ce clivage. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un article de recherche, mais d'une présentation à l'usage des candidats à l'agrégation et au CAPES / CAFEP d'anglais ; il ne vise pas à l'exhaustivité et simplifie délibérément un certain nombre de problématiques.

Les notions de contrôle et de montée font appel à la genèse des énoncés. En surface, les deux types de structures présentent un même schéma, sous forme sujet + verbe + syntagme nominal (appelé « SN pivot ») + proposition à mode non fini ; ainsi dans les énoncés suivants :

(1a) *John persuaded the doctor to examine Peter.*

(1b) *John expected the doctor to examine Peter.*

Malgré un même schéma linéaire, (1a) et (1b) diffèrent par leur structure profonde : le premier est un cas de structure à contrôle, le second est obtenu par montée du sujet en objet.

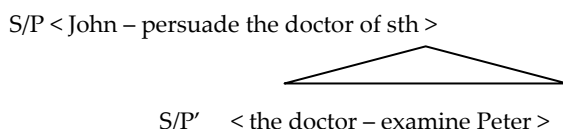
I. Identification des deux types de structures

A. Introduction

Commençons par l'énoncé (1a) :

(1a) *John persuaded the doctor to examine Peter.*

Cet énoncé peut être décomposé sémantiquement de la manière suivante : *John persuaded the doctor* et *the persuasion was about the doctor examining Peter*. En linguistique énonciative, la structure profonde est représentée ainsi :



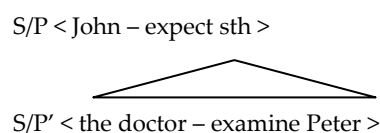
Le SN *the doctor* apparaît à deux reprises dans la relation prédicative : dans la principale, où il est objet direct de *persuade* ; dans la subordonnée, où il est sujet de *examine*. L'énoncé final est ensuite obtenu par effacement du segment co-référent de la subordonnée : *John persuaded the doctor ___ to examine Peter*.

Pour les générativistes (*Extended Standard Theory*), lorsque le segment co-référent est effacé, la position reste matérialisée par le pronom PRO (Davies & Dubinsky [2004 : 84]). L'énoncé final est alors noté de la manière suivante : *John persuaded the doctor_i [PRO_i to examine Peter]* – « i » en indice signale la co-référentialité des deux constituants qui le portent. Cette notation montre que *the doctor* impose une co-référence au sujet implicite de *examine* ; en ce sens, il « contrôle » la référence de PRO, d'où les termes de « contrôleur » pour le SN pivot et de « structure à contrôle » pour l'ensemble de l'énoncé.

Étudions à présent l'énoncé (1b) :

(1b) *John expected the doctor to examine Peter.*

Contrairement à (1a), cet énoncé ne peut se décomposer sémantiquement en *John expected the doctor* + *the expectation was about the doctor examining Peter*. L'attente de John porte plutôt sur l'ensemble *the doctor (to) examine Peter*. En linguistique énonciative, la relation prédicative est par conséquent la suivante :



À la différence des structures à contrôle, illustrées par (1a), le SN pivot n'apparaît qu'une fois dans la relation prédicative, plus précisément dans la subordonnée. Pour obtenir l'énoncé final, ce SN est « monté » dans la principale, pour prendre ce qui semble être la fonction d'objet de *expect*, d'où l'appellation de « structure à montée ». Dans l'énoncé final, on dira que le SN pivot joue un rôle syntaxique dans la principale, au sens où il est rattaché

syntactiquement à *expect*, mais qu'il n'y joue pas de rôle sémantique – sémantiquement, il fonctionne avec la subordonnée. Au contraire, dans une structure à contrôle, le SN pivot joue un rôle syntaxique *et* un rôle sémantique dans la principale.

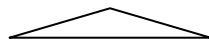
Maintenant que les bases du fonctionnement des deux types de structure ont été identifiées, examinons chacune plus avant, en commençant par les structures à contrôle.

B. Retour sur les structures à contrôle

Les structures à contrôle ne présentent pas nécessairement une proposition en TO ; c'est ainsi une proposition en -ING que l'on trouve dans l'énoncé suivant :

(2) *I like going to the theatre.*

S/P < I - like sth >



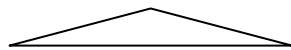
S/P' < I - go to the theatre >

Comme dans (1a), *I* apparaît à deux reprises dans la relation prédicative. Par conséquent, dans la principale de l'énoncé final, il joue un rôle syntaxique *et* un rôle sémantique – d'agent de *like*. En grammaire générative, on obtient la notation suivante : *I_i like PRO_i going to the theatre.*

À la différence de (1a), c'est ici le sujet de la principale, et non l'objet, qui contrôle PRO ; on parle alors plus spécifiquement de « structure équi-sujet » (*same-subject construction*), type particulier de structure à contrôle. Les structures équi-sujets peuvent se rencontrer avec d'autres opérateurs que -ING, ainsi en (3), où les mêmes analyses s'appliquent :

(3) *John tried to understand the formula.*

S/P < John - try sth >



S/P' < John - understand the formula >

Cette structure équi-sujet est notée ainsi en grammaire générative : *John_i tried PRO_i to understand the formula.*

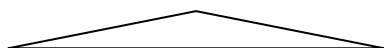
C. Étude des structures à montée

L'énoncé (1b) étudié précédemment illustre un cas de montée du *sujet* de la subordonnée en *objet* de la principale. Voici quelques autres exemples du même type :

(4a) *The press believes Mrs. Thatcher to be on the point of calling for an election.*

Cet énoncé a pour point de départ la relation prédicative suivante :

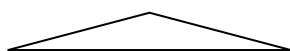
S/P < the press – believe sth >



S/P' < Mrs. Thatcher – be on the point... >

(4b) *I consider him to have been the greatest player of his era.*

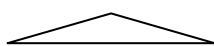
S/P < I – consider sth >



S/P' < he – be the greatest player... >

(4c) *I should hate you to forget that he has scored more runs in Test cricket than any other Englishman.*

S/P < I – hate sth >



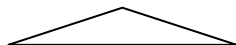
S/P' < you – forget... >

Il existe encore deux autres types de montée. La première est la montée de l'objet en sujet, illustrée par l'énoncé (5) :

(5) *The Queen is easy to see in the crowd.*

The Queen est à l'origine l'objet de *see* : il est question du procès (*sb*) *see the Queen in the crowd*. L'énoncé final peut être expliqué grâce au mécanisme de la montée ; celle-ci s'effectue en trois étapes. La première, dans une analyse énonciativiste, est celle de la relation prédicative :

S/P < sth – be easy >



S/P' < sb – see the Queen in the crowd >

Cette relation prédicative donnerait, si l'on s'arrêtait là : ?*For someone to see the Queen in the crowd is easy*. Pour obtenir l'énoncé (5), il faut en outre une montée de l'objet. Il n'est cependant pas possible de la postuler directement en deuxième étape, car l'on obtiendrait alors : **the Queen (for sb) to see in the crowd is easy*. Il faut expliquer pourquoi le prédicat de la subordonnée se trouve à droite de *be easy* dans l'énoncé final, et non à gauche. Pour ce faire, une deuxième étape intermédiaire est postulée : il s'agit d'une opération d'extraposition, qui donnerait : *It is easy to see the Queen in the crowd*. Puis il y a montée de l'objet de la subordonnée en position de sujet de la principale, qui permet d'obtenir : *The Queen is easy to see in the crowd*.

Notons que le prédicat à montée contient ici un adjectif (*easy*) ; cette sous-classe de structures à montée est appelée « *tough movement* », car l'adjectif *tough* fonctionne souvent de cette manière – ainsi dans l'énoncé suivant : *Truly unusual ideas are tough to find*. Il faut souligner également que tous les linguistes ne s'accordent pas sur le fait que le « *tough movement* » relève de la montée, notamment parce que le test le plus fiable pour reconnaître une structure à montée, à savoir la possibilité d'un IT ou THERE impersonnel, ne fonctionne pas (voir infra¹). Les énoncés du type de (5) sont donc analysés de deux autres manières par certains linguistes. La première consiste à voir dans la position initiale de *the Queen* une simple thématisation de l'élément saillant (Khalifa [2004 : 139]). En d'autres termes, l'énonciateur place cet élément en position de thème – au sens de « ce dont on parle », souvent équivalent du sujet – parce qu'il constitue le point de départ du discours : l'énonciateur parle avant tout de la reine, et en prédique la suite de l'énoncé. Cette structure vient alors s'opposer à l'extraposition, qui n'est plus une étape intermédiaire : avec *It is easy to see the Queen in the crowd*, l'énonciateur apporte un commentaire (*be easy*) sur le procès (*sb*) *see the Queen in the crowd* dans son ensemble, au lieu de parler principalement de la reine. L'autre analyse, développée par Huddleston & Pullum [2002 : 1246-1251], consiste à décrire la proposition en TO comme un « *hollow to-infinitival* ». ² L'énoncé est représenté ainsi :

The Queen is easy [to see __ in the crowd].

¹ Comparons *be easy* et *seem* : avec *seem*, admis comme verbe à montée, un sujet impersonnel IT ou THERE est possible en sujet : *It seems to have been Kim who leaked the news*. // *There seems to have been a conspiracy between them*. Au contraire, *be easy* n'admet pas de sujet impersonnel hors extraposition : **There is easy to...* est agrammatical, tandis que *It is easy (for us) to...* s'analyse comme une extraposition. (Huddleston & Pullum [2002 : 1247]).

² Ces propositions en TO se définissent comme des propositions autres que des relatives ou interrogatives dans lesquelles il manque un SN non sujet, récupérable via un SN antécédent.

Dans la proposition infinitive *to see in the crowd*, il manque l'objet, mais celui-ci est récupérable dans le cotexte gauche grâce à *the Queen*, décrit alors comme un antécédent. Dans cette analyse, il n'y a donc plus de mouvement syntaxique de montée.

Que l'interprétation du fonctionnement syntaxique des adjectifs du type de *tough* implique ou non une montée, il reste important de les distinguer des adjectifs employés dans des structures à contrôle. Comparons les deux énoncés suivants, rendus célèbres par Chomsky notamment (voir par exemple Khalifa [2004 : 138]) :

(6a) *John is easy to please.*

(6b) *John is eager to please.*

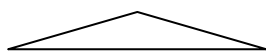
En (6a), *easy* relève du « *tough movement* » car la qualité qu'il dénote est attribuée à l'ensemble du procès (*sb*) *please John*, et non directement au référent de *John* : *John is easy to please* exprime une valeur de vérité très différente de *John is easy*. A l'inverse, en (6b), la qualité *eager* est attribuée à *John* : la phrase peut être glosée par *John is eager, and this eagerness is about pleasing other people*. (6b) est donc un cas de structure à contrôle, et peut être représenté ainsi : *John_i is eager PRO_i to please*.

Outre la montée du sujet en sujet et d'objet en sujet, il existe des cas de montée du sujet en sujet – l'anglais n'admet pas de montées de l'objet en objet. On lit par exemple :

(7) *He is believed to have lied to the police.*

Ce qui est *believed* n'est pas *he* (l'énonciateur emploie le verbe *lied* dans la subordonnée), mais *he have lied to the police*. Il y a donc bien montée. Là encore, la genèse de l'énoncé compte trois étapes. Si l'on adopte une perspective énonciativiste, la première est la relation prédicative suivante :

S/P < sb – believe sth >



S/P' < he – lie to the police >

Cette relation prédicative devrait donner, après passivation de la proposition principale : **That he lied to the police is believed*. Pour obtenir l'énoncé (7), deux étapes supplémentaires sont nécessaires : d'abord une extraposition, qui donnerait : *It is believed that he lied to the police*. Le prédicat de la subordonnée se trouve ainsi à droite de *believe*. Puis vient une montée du sujet de la subordonnée en sujet de la principale : *He is believed to have lied to the police*.

Cette analyse de la montée s'applique également à des énoncés qui contiennent des prédicats épistémiques tels que *seem*, *be likely to*, *be bound to*, *be certain to*,... Il existe alors deux analyses possibles. Prenons le cas de *seem* :

(8) *He seemed to understand.*

Dans une analyse de l'énoncé comme un cas de montée, plus générativiste, *seem* est décrit comme un verbe inaccusatif, c'est-à-dire un verbe dont l'unique argument est l'objet (et non le sujet), toujours réalisé sous la forme d'une proposition. L'énoncé (8) est alors représenté ainsi (Khalifa [2004 : 127]) :

[Ø SEEM [*he understands*]]

Or en anglais, toute phrase doit avoir un sujet. Pour obtenir un énoncé viable, il existe deux possibilités. La première consiste à monter le sujet de la subordonnée en sujet de la principale : on obtient l'énoncé (8). L'énonciateur prend alors *he* comme point de départ de son discours, comme thème. La seconde option est d'instancier la place de sujet laissée vide par un *it* impersonnel : *It seems that he understands*. Le jugement épistémique est alors porté sur le procès dans son ensemble.

L'autre analyse possible de (8), énonciativiste, ne fait pas appel à la montée. *Seem* est décrit comme fonctionnant à la manière d'un modal : il apporte un commentaire de type épistémique sur le procès, et porte donc sur le nœud prédicatif. La relation prédicative est alors représentée ainsi :

S/P < he – understand >
 |
 SEEM

Quelle que soit l'analyse retenue, il reste important de percevoir la différence de thématisation entre l'énoncé (8) et une structure extraposée telle que *It seems that he understands*.

Après nous être intéressés au fonctionnement des structures dans leur ensemble, intéressons-nous spécifiquement au verbe de la principale.

D. Les verbes qui admettent montée et contrôle

La plupart des verbes n'admettent que des structures à contrôle ou que des structures à montée. Mais certains admettent les deux types – sont considérés comme des cas de montée tous les exemples étudiés supra. Cette double possibilité dépend du type de sujet de la principale, ainsi pour des verbes tels que *threaten* et *promise*, ou du type de sujet du prédicat

subordonné, par exemple pour des verbes comme *want* ou *like* (Davies & Dubinsky [2004 : 9]). On lit ainsi :

(9a) *Sandra threatened to leave.*

(9b) *Rain threatened to fall.*

(9a) constitue une structure à contrôle, car *Sandra* est agent de *threaten* autant que de *leave* ; il peut donc être noté ainsi : *Sandra_i threatened PRO_i to leave.* Inversement, en (9b), *rain* n'est pas agent de *threaten* ; ce qui menace, c'est l'ensemble du procès *rain fall*. Il s'agit donc d'un cas de montée. La même analyse s'applique aux énoncés (10a) et (10b) :

(10a) [contrôle] *The boy promised to buy some bread on the way back*

(10b) [montée] *The boy promises to be a gifted musician.*

De même en (11a) et (11b) :

(11a) *She wanted to be nice.*

(11b) *She wanted them to be nice.*

(11a) est une structure équi-sujet : *She_i wanted PRO_i to be nice.* Au contraire, en (11b), *them* est à l'origine sujet dans la subordonnée, et se trouve monté en position syntaxique d'objet de la principale. Précisons que tous les linguistes ne s'accordent pas sur cette analyse ; pour Davies & Dubinsky [2004 : 335] par exemple, il s'agit dans les deux cas de structures à montée.

Maintenant que le fonctionnement des deux types de structure a été mis au jour, il s'agit de voir comment prouver que l'on a une structure à contrôle ou à montée dans un énoncé – du moins pour les cas prototypiques, non problématiques.

II. Comment distinguer une structure à montée d'une structure à contrôle ?

Il existe six tests syntaxiques permettant de déterminer le type de structure (Postal [2004 : 91], Khalifa [2004 : 132]). Soient à nouveau les exemples (1a) et (1b) :

(1a) *John persuaded the doctor to examine Peter.*

(1b) *John expected the doctor to examine Peter.*

Les tests sont les suivants :

1) test de la passivation : il y a montée seulement si la variante active et la variante passive ont la même valeur de vérité, c'est-à-dire décrivent le même

procès. C'est le cas avec *John expected the doctor to examine Peter* et *John expected Peter to be examined by the doctor*. En revanche, avec *John persuaded the doctor to examine Peter*, John a parlé au médecin, alors que dans le cas de *John persuaded Peter to be examined by the doctor*, John a parlé à Peter. La valeur de vérité des deux variantes n'est donc pas la même ; il s'agit d'une structure à contrôle.

2) test de la pseudo-clivée : une pseudo-clivée n'est possible qu'avec les structures à montée. On peut ainsi obtenir *What John expected was for the doctor to examine Peter*, alors que **What John persuaded was for the doctor to examine Peter* est agrammatical.

3) test des restrictions de sélection (ce test vaut surtout pour les montées de sujet en sujet) : il s'agit d'expliquer pourquoi il est possible de dire *John seemed to understand*, mais non *??The rock seemed to understand*. La raison en est que *understand* impose comme sujet un élément animé ; on dira que ce verbe « restreint la sélection » d'un sujet à un élément animé. Ces deux exemples montrent que dans une structure à montée (ici avec *seem*), c'est le prédicat de la subordonnée qui impose ses restrictions de sélection au sujet de la principale. Au contraire, dans les structures à contrôle, le prédicat de la principale impose lui aussi sa restriction de sélection au sujet de la principale ; ainsi *??The rock tried to be granite* est apragmatique car *try* impose un sujet animé.

4) test des sujets ou objets impersonnels IT et THERE : ce test est considéré comme le plus fiable. Dans une structure à montée, ces pronoms sont possibles en position de SN pivot ; ainsi dans les exemples suivants : *John expected there to be a lot of people.* / *John expected it to rain.* Au contraire, ils ne sont pas admis dans une structure à contrôle, d'où l'agrammaticalité de **John persuaded it / there to be difficult to work.*

Les deux derniers tests ne constituent cette fois que des tendances :

5) test des expressions idiomatiques : elles sont *plus ou moins* librement acceptées avec leur sens idiomatique dans les structures à montée (ainsi *They expected the cat to be let out of the bag*), alors qu'elles sont *généralement* prises au sens propre dans les structures à contrôle, comme dans l'énoncé suivant : *They convinced the cat to be let out of the bag.*

6) test du contrôle partiel : soit l'énoncé suivant : *I wanted to get together yesterday.* I n'est que le sujet partiel de *get together*, qui impose une pluralité d'agents ; on parle alors de « contrôle partiel » du sujet I par le verbe. Postal [2004 : 103] a montré que le contrôle partiel était impossible dans les cas *non problématiques* de montée, ainsi dans les énoncés suivants : **John is likely to get together tomorrow.* / **I believe John to have got together yesterday.* Au contraire, il

est acceptable dans les structures à contrôle : *I wanted to get together yesterday.*
/ *The director wants to meet at noon.*

Malgré l'existence de ces tests et d'une longue tradition linguistique qui oppose contrôle et montée, aujourd'hui, certains linguistes remettent en cause la distinction entre les deux types de structure. Intéressons-nous pour finir à quelques-unes de ces problématiques.

III. Faut-il encore distinguer contrôle et montée ?

A. Une frontière parfois floue

Pour commencer, Postal (1974, repris par Davies & Dubinsky [2004 : 10]) a montré que certains verbes se comportaient comme des prédicats à montée sur certains critères, mais comme des verbes à contrôle sur d'autres. C'est le cas, par exemple, de *allow*. Comme les verbes à montée, il admet un sujet de subordonnée impersonnel, ainsi : *I allowed there to be a unicorn in the garden*. En revanche, dans le test de la passivation, il se conduit comme un verbe à contrôle. Par exemple, *Barnett allowed the doctor to examine Peter* et *Barnett allowed Peter to be examined by the doctor* n'ont pas la même valeur de vérité.

Par ailleurs, les linguistes ne s'accordent pas tous sur certaines analyses d'un même verbe. L'analyse de *want* supra (I.4) l'a montré ; prenons encore le cas de *begin* :

(12a) *The baker began to work.*

(12b) *The machine began to work.*

Dans l'analyse générative de première génération (Davies & Dubinsky [2004 : 9]), (12a) est un cas de structure à contrôle, car *the baker* est agent de *began* autant que de *work*. Il peut être noté ainsi : *The baker_i began PRO_i to work*. A l'inverse, (12b) s'analyse comme montée du sujet en sujet, car ce qui a commencé n'est pas la machine, mais l'ensemble du procès *the machine work*. Au contraire, pour Huddleston & Pullum [2002 : 1197], *begin* est toujours un verbe à montée, même dans des énoncés tels que (12a), car pour eux, ce qui a commencé en (12a) est le procès *the baker work*.

Enfin, certains linguistes rejettent totalement l'opposition traditionnelle entre contrôle et montée. Plusieurs analyses co-existent ; citons simplement ici l'exemple du prédicat complexe.

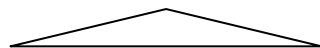
B. L'analyse du « prédicat complexe »

Considérons l'énoncé suivant :

(13) *Joan proved him to be a genius.*

Traditionnellement, cet énoncé peut s'interpréter comme un cas de montée du sujet en objet, à partir de la relation prédicative suivante :

S/P < Joan – prove sth >



S/P' < he – be a genius >

Mais Bach [1979 : 520] propose une analyse différente : il considère *proved to be a genius* comme un prédicat complexe, à la manière de *avoir faim* en français par exemple. En d'autres termes, le verbe *prove* s'associe à son complément infinitif pour former un groupe verbal complexe. Ce prédicat complexe serait transitif direct, ce qui conduit à analyser *him* comme un simple complément d'objet de ce verbe complexe. Il n'est alors plus question ni de montée ni de contrôle. Cette analyse est également appelée « *wrap analysis* » car le prédicat complexe enveloppe (*wrap*) son complément d'objet direct – pour plus de détails, lire également Payne [1999 : 192].

Une telle interprétation a notamment l'avantage d'expliquer pourquoi *him* est au cas objet. Dans l'analyse générative traditionnelle, Chomsky explique le cas objet comme le résultat d'un « marquage casuel exceptionnel » (*exceptional case marking*) : le fait que le pronom soit placé juste après le verbe, comme le serait un objet, conduit à ce qu'il prenne certaines caractéristiques d'un objet, plus précisément son cas. Ceci n'est pas sans rappeler le fonctionnement de N2 dans les composés N2-N1 – ainsi *tooth* dans *toothbrush* : bien que par nature, N2 demeure un nom, le fait qu'il soit antéposé au nom tête, position prototypiquement instanciée par un adjectif épithète, a pour conséquence qu'il ne marque pas le nombre, suivant ainsi le fonctionnement des adjectifs. Mais ce postulat du marquage casuel exceptionnel est jugé insuffisant par certains linguistes.

Conclusion

L'analyse a montré que tandis que les structures à contrôle étaient clairement identifiables, la nature des constructions traditionnellement décrites comme des structures à montée posait problème aujourd'hui. Cela ne signifie pas que la notion même de montée doive être abandonnée ; Huddleston & Pullum, par exemple, continuent d'employer le concept de montée, mais dans un éventail moins large de constructions ; par ailleurs, ils

font des structures à contrôle et des structures à montée deux sous-classes d'un plus grand ensemble, qu'ils nomment « constructions caténatives » [2002 : 1222]. Celles-ci se définissent comme des structures dont l'ordre de surface présente une chaîne de verbes, et dans laquelle la seconde proposition n'est pas analysable comme un complément circonstanciel. Comparons les énoncés suivants :

(14a) *He did that to annoy us.*

(14b) *He intends to leave at six.*

(14a) n'est pas une structure caténative car *to annoy us* n'est qu'un complément circonstanciel de but : *to* est glosable par *in order to*. En revanche, en (14b), il y a bien concaténation. Ces constructions présentent des caractéristiques propres ; Huddleston & Pullum montrent notamment que la seconde proposition ne peut être analysée comme un objet direct ou indirect. Les structures caténatives ne se limitent pas aux infinitives en TO, mais comptent également des énoncés tels que (15) :

(15) *He intends leaving at six.*

Une telle approche invite à ne pas s'intéresser uniquement à la genèse des énoncés, mais également à leurs propriétés en surface.

Bibliographie

- BACH, Emmon. "Control in Montague Grammar", in *Linguistic Inquiry* 10-4. 1979: 515-531.
- CHUQUET, Jean. *To et l'infinitif anglais : détermination et opérations énonciatives*. Paris, Ophrys, *Cahiers de recherche en linguistique anglaise*, numéro spécial, 1986.
- DAVIES, William D. et DUBINSKY, Stanley. *The grammar of raising and control: a course in syntactic argumentation*. Malden (Mass.), Blackwell, 2004.
- DUFFLEY, Patrick J. *The English gerund-participle: a comparison with the infinitive*. New York, Peter Lang, 2006.
- EGAN, Thomas. *Non-finite complementation: a usage-based study of infinitive and -ing clauses in English*. Amsterdam, Rodopi, 2008.
- HUDDLESTON, Rodney et PULLUM, Geoffrey K. *The Cambridge grammar of the English language*. Cambridge, Cambridge UP, 2002.

- KHALIFA, Jean-Charles. *Syntaxe de l'anglais : théories et pratique de l'énoncé complexe aux concours*. Paris, Ophrys, 2004.
- PAYNE, John. "The English accusative-and-infinitive construction", in P. Collins et D. Lee, eds. *The clause in English: in honour of Rodney Huddleston*. Amsterdam, John Benjamins, 1999: 187-225.
- POSTAL, Paul M. *On raising: one rule of English grammar and its theoretical implications*. Cambridge (Mass.), MIT, 1974.
- — —. *Skeptical linguistic essays*. Oxford, Oxford UP, 2004.